

européennes et mondiales, on le comprend aussi, nous le comprenons toutes et tous. Notre société doit se remettre en question. Il y a le patron. Il y a celui qui a pris le risque d'investir, de fournir le travail. Il y a l'ouvrier. Il y a celui qui chaque matin se rend à son travail, qui rejoint sa presse, sa machine de chantier, son poste de vendeuse, sa place de postière, d'infirmière, de chauffeur de bus et j'en passe – que de véritables contacts humains s'établissent, que les profits se répartissent équitablement, que règne la paix du travail! Notre canton a fait un effort de premier plan pour qu'il devienne attractif. Le Conseil d'Etat, tous dicastères confondus, est à féliciter pour cet esprit de collégialité et ce souci de tirer ce canton en avant. Notre canton, ce n'est pas un secret, est aujourd'hui envié par beaucoup d'autres. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître, une équipe de chefs de départements en a le grand mérite. J'y associe nos deux partants, les conseillers d'Etat Claude Lässer et Pascal Corminboeuf.

Nous avons une chance exceptionnelle d'habiter un merveilleux pays, un canton où sont à l'œuvre une masse de laborieux collaborateurs, où PME et entreprises plus conséquentes assurent un travail quotidien. Que ce climat encore privilégié que nous connaissons perdure au-delà de tout ce qui pourrait nous différencier politiquement.

J'aurais fort mauvaise mine si je ne parlais pas très brièvement du secteur agricole, bien représenté dans ce parlement, une part importante de notre économie nationale. C'est un hommage que je veux rendre à ces gens de la terre, grands pourvoyeurs de produits de proximité et de haute qualité. Pour cette branche de notre population fribourgeoise qui s'amenuise au cours des années, je veux relever les efforts consentis. Vous avez certainement vu la récente émission d'Isabelle Moncada sur le petit écran et le reportage qui s'en est suivi sur ces productions intensives outre-Atlantique. Pauvre société où la malbouffe et le profit à tous crins l'emportent sur l'éthique, le respect de l'animal, le souci de mettre sur le marché un produit sain et contrôlé. Je ne fais pas d'alarmisme, mais la sécurité alimentaire doit être une priorité à défendre à tout prix. Ce que nous avons vu, c'est non pas un scandale, c'est une atteinte grave à la santé du consommateur, la porte ouverte à toute déviance en matière de nutrition. Ces produits qui, sans aucun doute, transitent par nos frontières doivent être répertoriés sans retard et sans relâche, interdits d'accès sur nos étals et les importateurs sans scrupules et n'ayant aucune notion d'éthique sévèrement condamnés. Notre canton est pionnier en matière de production, qu'elle soit animale, végétale, fromagère. Le paysan mérite que ses productions soient reconnues. Ces produits sophistiqués, bourrés d'ingrédients suspects, sans aucune traçabilité, dangereux pour notre santé sont à proscrire. J'en appelle à vous, Madame la nouvelle Directrice de l'agriculture, d'y jeter un regard particulièrement vigilant. Une société qui se respecte a le devoir de vérifier scrupuleusement l'alimentation proposée. Nous souvenons-nous encore de la période de la vache folle? Au fait, était-ce vraiment la vache qui était folle?

Avant de conclure, M^{mes} et MM. les Elus, je voudrais adresser à la Secrétaire générale du Grand Conseil, M^{me} Mireille Hayoz, au Secrétaire général adjoint

M. Reto Schmid, à tous leurs proches collaborateurs, le plus sincère des mercis pour avoir mis les bouchées doubles pour faire de cette première journée de reconstitution une belle journée et surtout à titre personnel me faciliter grandement la tâche. A vous, les députés nouveaux, le job a ceci de particulier qu'en ressortant de cette salle du Grand Conseil où parfois les débats peuvent prendre des tournures un peu imprévisibles, l'amitié réciproque reprenne ses droits, apaise les tensions momentanées. On monte dans le bus ensemble, on rentre dans son coin de terre ensemble, la vie «normale» reprend son cours. La politique est ainsi faite et c'est tant mieux. Je peux dans tous les cas rassurer les nouveaux élus. Il peut y avoir des moments forts où le ton monte, j'en sais quelque chose, mais c'est une règle fondamentale, respect et déontologie ont droit de cité dans le Parlement. Je peux en parler fort de 25 années de fonction, l'amitié perdure que l'on soit de gauche, du centre, de droite et cela est à relever.

Encore quelques petites adresses à l'égard de celles qui dans cette salle apportent cet air de fraîcheur, ces petites senteurs discrètes qui nous font, nous les hommes, quelque peu frétiller, même à mon âge. Il paraît que c'est normal. J'ai bien sûr cité nos dames et demoiselles élues. Toutes plus belles les unes que les autres et notre Madame de Fontenais, notre chère syndique de Villars-sur-Glâne, qui a présidé pas mal de ces concours de miss ne me contredira certainement pas. Un seul regret, que vous ne soyez pas plus nombreuses! Chères députées élues, chère Secrétaire générale, chères dévouées collaboratrices du Secrétariat, je me fais un immense plaisir de vous offrir une toute petite rose. Je n'oublie pas bien sûr notre chancelière d'Etat M^{me} Gagniaux. C'est une bien modeste reconnaissance. Votre famille, les enfants, les tâches ménagères, votre profession et puis ce mari, ce compagnon! Comment conciliez-vous tout cela avec votre mandat politique? Nous ne pouvons que vous applaudir! Messieurs les Scrutateurs, distribuez ces roses. Des jeunes allez-y. Vous pouvez les embrasser!

Le moment est venu pour moi de vous adresser à vous toutes et à vous tous, emplissant cette salle et ses annexes, aux représentants des médias, à toute la population de notre cher canton, mes souhaits sincères et les meilleurs que Noël tout proche et 2012 à la porte vous apportent à chacune et à chacun son lot de bonheur. Que les moments de grands chagrins et de grandes désillusions resserrent nos liens de solidarité. N'est-ce finalement pas cela qui fait la force d'un peuple, d'une nation et d'un canton?

Je vous remercie.

Communications

Le Président-doyen d'âge. Je vous rappelle la composition du Bureau provisoire selon l'art. 40 de la Loi sur le Grand Conseil. Celui-ci est composé d'une part des président-e-s des groupes constitués d'office, soit M. Jean-Pierre Siggen pour le groupe parti démocrate-chrétien – parti bourgeois-démocratique (groupe PDC-PBD), M. Pierre Mauron pour le groupe

socialiste (groupe PS), M. Emanuel Waeber pour le groupe Union démocratique du centre (groupe UDC) et M. Markus Ith pour le groupe libéral-radical (groupe PLR). Il est composé d'autre part des président-e-s des groupes qui ont annoncé leur constitution provisoire au Secrétariat du Grand Conseil; il s'agit de M. Benoît Rey pour le groupe Alliance centre-gauche (groupe ACG), réunissant des élus du PCS, des Verts, du PVL, des Electeurs Libres ainsi que d'un indépendant. Ce groupe est composé de 10 membres. Finalement, ce Bureau provisoire est présidé par le doyen d'âge, fonction que j'ai eu l'honneur de remplir.

Les tâches du Bureau provisoire telles que décrites à l'article 41 de la Loi sur le Grand Conseil sont les suivantes:

1. la préparation de la reconnaissance des groupes;
2. l'émission d'un préavis pour le nombre de membres des commissions permanentes; il s'agit de la Commission des finances et de gestion et de celle des affaires extérieures;
3. la fixation de l'ordre du jour de la séance de reconstitution, que vous avez reçu dans la convocation, et
4. la désignation de 8 scrutateurs provisoires.

Pour cette dernière fonction, les personnes qui ont été désignées sont les suivantes:

- pour le groupe PDC-PBD: MM. Denis Grandjean et Patrice Morand;
- pour le groupe PS: M^{mes} Andrea Burgener Woeffray et Andréa Wassmer;
- pour le groupe UDC: M^{me} Katharina Thalmann-Bolz et M. Werner Zürcher;
- pour le groupe PLR: M^{me} Antoinette Badoud;
- pour le groupe ACG: M. Bruno Fasel.

Ces 8 scrutateurs ont siégé le 12 décembre 2011 dans la commission spéciale de validation. Aujourd'hui et demain, ils seront appelés à fonctionner également en tant que scrutateurs.

- Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Validation de l'élection du Grand Conseil

Rapporteuse de la commission spéciale de validation: **Antoinette Badoud** (PLR, FDP, GR).

Le Président-doyen d'âge. En ce qui concerne la validation des élections du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et des préfets, je vous rappelle que vous avez reçu dans le courrier, la semaine dernière, le préavis de la Commission spéciale de validation. Ce préavis était accompagné du message que le Conseil d'Etat lui avait adressé.

La Rapporteuse. La commission spéciale de validation, au nom de laquelle j'ai l'honneur de rapporter, a siégé le lundi 12 décembre. Conformément au mandat que le Bureau provisoire de ce Grand Conseil lui a confié, la commission a vérifié la régularité du déroulement des élections ainsi que la validité de l'élection. A ce titre, elle a examiné le dossier des élections du 13 novembre et du 4 décembre dernier mis à disposition par la Chancellerie et a constaté que tout s'est déroulé conformément à la loi. C'est donc avec une grande satisfaction que la commission a constaté qu'aucune réclamation ni aucun recours n'a été déposé pour l'élection au Conseil d'Etat¹ et pour celle des préfets. Il n'en va pas de même toutefois pour l'élection au Grand Conseil. La commission a en effet pris acte de trois recours au contenu identique adressés le 5 décembre 2011 au Tribunal cantonal contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 novembre 2011 indiquant le résultat de l'élection du 13 novembre 2011 pour le renouvellement intégral du Grand Conseil. Les recourants constatent que l'actuel découpage des circonscriptions électorales ne respecte pas la Constitution fribourgeoise et demandent que le Conseil d'Etat propose sa modification en vue des élections de 2016. Le but visé est d'atténuer les effets du quorum naturel dans les plus petits cercles électoraux. Ces recours n'ont aucune conséquence sur les résultats de l'élection du 13 novembre 2011 dont les recourants ne demandent pas l'invalidation.

Avec ces informations, la commission spéciale propose au Grand Conseil de valider les élections au Grand Conseil, du Conseil d'Etat et des préfets.

Le Président-doyen d'âge. J'ouvre la discussion sur la validation de l'élection du Grand Conseil. La discussion n'est pas demandée. Nous passons à la validation par cercle électoral comme l'exige l'article 44 alinéa 2 de la loi sur le Grand Conseil. Nous allons voter pour chaque cercle électoral séparément par assis et levé. Il s'agit d'un scrutin à la majorité simple et les députés du cercle concerné doivent s'abstenir de voter. Nous passons au cercle électoral de la ville de Fribourg.

1. Cercle électoral de Fribourg-Ville

La Rapporteuse. Le cercle électoral de la ville a 14 sièges pour cette législature, soit 1 de moins qu'en 2006.

La commission vous propose, à l'unanimité, de valider l'élection des député-e-s du cercle de Fribourg-Ville.

- Au vote par assis et levé, cette élection est validée à l'unanimité; les député-e-s du cercle intéressé s'abstiennent de voter.

2. Cercle électoral de Sarine-Campagne

La Rapporteuse. Le cercle électoral de Sarine-Campagne compte 24 sièges, soit 1 de plus qu'en 2006. La commission a pris note qu'à la suite de l'élection de M^{me} Marie Garnier au Conseil d'Etat, le siège de

¹ Deux recours contre l'élection au Conseil d'Etat ont bel et bien été déposés auprès du Tribunal cantonal. Toutefois, cette information n'a été communiquée au Grand Conseil qu'après la validation de cette élection.